

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 7 MARS 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 7 mars 2016 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Onze (11) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
2016-03-32**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2016
- 4- Dépôt du procès-verbal de la journée d'enregistrement du 16 février 2016 concernant les règlements d'emprunt 738, 739 et 740
- 5- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 29 février 2016
- 6- Adoption de la liste des comptes
- 7- Correspondances
- 8- Résolution de prolongation
- 9- Résolution de courte échéance
- 10- Résolution de concordance
- 11- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 12- Autorisation de transfert des dossiers de vente pour taxes
- 13- Demandes de soumissions sur invitation pour le marquage de chaussée et les matériaux d'aqueduc pour le surdimensionnement de la rue Jourdain
- 14- Demande de soumissions publiques pour le pavage des rues des Bégonias, des Géraniums et des Lobélies
- 15- Nomination d'un officier intérimaire au service incendie
- 16- Nominations au Comité consultatif d'urbanisme
- 17- Dérogation mineure pour le 891, rue Brouillette, lot 3 673 411 du cadastre du Québec
- 18- Dérogation mineure pour le 4531, route des Vétérans, lot 3 673 227 du cadastre du Québec
- 19- Autorisation de vente de terrains, lots 4 203 859 et 4 203 860 du cadastre du Québec, et abrogation de la résolution 07-2014-117
- 20- Ministère des Transports du Québec – Programme Réhabilitation du réseau routier local volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 21- Période d'information
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016  
2016-03-33**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 soit adopté.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA JOURNÉE D'ENREGISTREMENT  
DU 16 FÉVRIER 2016 CONCERNANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT  
NUMÉRO 738, 739 ET 740  
2016-03-34**

Le secrétaire-trésorier dépose les procès-verbaux de la journée d'enregistrement tenue le 16 février 2016 concernant les règlements d'emprunt numéro 738, 739 et 740 et indique qu'aucune personne n'est venue signer les registres à cette fin.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME DU 29 FÉVRIER 2016  
2016-03-35**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 29 février 2016 du Comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte-rendu du rapport.

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2016-03-36**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 41 639,83 \$ pour l'année 2015 et une somme de 447 562,99 \$ pour l'année 2016.

Adoptée

**CORRESPONDANCES  
2016-03-37**

P-01 Hydro-Québec  
Madame Lucie Roy, relations avec le milieu Mauricie et Centre-du-Québec

**SUJET : FERMETURE TEMPORAIRE DU LIEN INTERRIVES  
À LA CENTRALE DE LA GABELLE**

Horaire de fermeture : Travaux préparatoires – février à juin 2016  
Travaux de remplacement – juin 2016 à  
décembre 2017

P-02 Commission de la représentation électorale du Québec  
Madame Catherine Lagacé

**SUJET : DEMANDE DE RECONDUCTION (DISTRICTS  
ÉLECTORAUX)**

Notre demande de reconduction a été examinée et les membres ont confirmé que les conditions pour reconduire la division en districts électoraux de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sont remplies.

P-03 Ville de Shawinigan  
Andrée Allard, greffière

**SUJET : VERSEMENTS DES AMENDES PERÇUES EN 2015**

Transmission du chèque au montant de 63 307,33 \$ représentant les amendes perçues par la cour municipale sur les constats d'infraction émis au nom de la municipalité et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

P-04 BAPE  
Luc Nollet, conseiller en communication

**SUJET : PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST  
DE TRANS-CANADA – SECTION QUÉBÉCOISE**

Tenue des séances de la première partie à compter du **7 mars 2016 à 19 h à la salle Desjardins du Complexe les 2 glaces – Honco, 275 avenue Taniata à Lévis (secteur Saint-Jean-Chrysostome)**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la Commission d'enquête.

Joint à la présente, un communiqué annonçant les coordonnées des séances de la première partie de l'audience publique.

P-05 Société canadienne du cancer  
Madame Andréanne Guilbert

**SUJET : INVITATION À PARTICIPER AU RELAIS POUR LA  
VIE LE 28 MAI PROCHAIN À SAINT-AURICE**

P-06 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
Monsieur René Goyette

**SUJET : DEMANDE DE SUBVENTION FINANCEMENT DU  
DÉVELOPPEMENT D'UNE SOLUTION AVEC LE  
CRIQ POUR L'ABATTEMENT DU ZINC DANS LES  
SITES D'ENFOUISSEMENT**

Copie de la résolution adoptée le 18 février dernier par le conseil d'administration de la Régie en lien avec le sujet mentionné en rubrique.

## **RÉSOLUTION DE PROLONGATION 2016-03-38**

Considérant que la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

Considérant que la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel avait, le 14 mars 2016, un montant de 244 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 843 800 \$, pour une période de 5 ans en vertu des règlements numéro 679 et 676.

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue.

Considérant qu'un montant de 610 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 243 390 \$.

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 22 mars 2016.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel emprunte 243 390 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 8 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Adoptée

## **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE 2016-03-39**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 883 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 679, 676, 561, 562, 575, 600, 673, 724, 731 et 732, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 mars 2016) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 561, 562, 575, 600, 724, 731 et 732, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

## **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE 2016-03-40**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 883 000 \$.

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
679	181 600 \$
676	61 790 \$
561	439 600 \$
562	227 200 \$
575	463 500 \$
575	532 100 \$
600	119 900 \$
673	127 700 \$
724	543 000 \$
724	100 875 \$
731	54 665 \$
732	31 070 \$

Considérant que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 883 000 \$.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 mars 2016.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Populaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel  
3960, rue Monseigneur-Béliveau  
Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Québec  
G0X 3J0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES  
2016-03-41**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt numéro 679, 676, 561, 562, 575, 600, 673, 724, 731 et 732, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance.

Considérant que la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 mars 2016, au montant de 2 883 000 \$.

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,62400	270 000 \$	1,3 %	2017	2,26109 %
		276 000 \$	1,5 %	2018	
		282 000 \$	1,7 %	2019	
		289 000 \$	2,0 %	2020	
		1 766 000 \$	2,3 %	2021	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,71900	270 000 \$	1,3 %	2017	2,29473 %
		276 000 \$	1,5 %	2018	
		282 000 \$	1,7 %	2019	
		289 000 \$	1,85 %	2020	
		1 766 000 \$	2,05 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,55400	270 000 \$	1,3 %	2017	2,30030 %
		276 000 \$	1,5 %	2018	
		282 000 \$	1,7 %	2019	
		289 000 \$	1,85 %	2020	
		1 766 000 \$	2,0 %	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,52400	270 000 \$	1,3 %	2017	2,34250 %
		276 000 \$	1,5 %	2018	
		282 000 \$	1,65 %	2019	
		289 000 \$	1,85 %	2020	
		1 766 000 \$	2,05 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,46300	270 000 \$	1,3 %	2017	2,35979 %
		276 000 \$	1,55 %	2018	
		282 000 \$	1,7 %	2019	
		289 000 \$	1,8 %	2020	
		1 766 000 \$	2,05 %	2021	

Considérant que l'offre provenant de Mackie Research Capital Corporation s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement :

Que l'émission d'obligations au montant de 2 883 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel soit adjugée à Mackie Research Capital Corporation.

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

**AUTORISATION DE TRANSFERT DES DOSSIERS DE VENTES POUR TAXES  
2016-03-42**

Considérant l'article 1022 du Code municipal relatif à la vente et à l'adjudication des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par madame la conseillère conseiller Julie Régis et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel approuve l'état des taxes impayées pour les années d'imposition 2014 et postérieures, et autorise le secrétaire-trésorier à transmettre l'état des taxes à la MRC des Chenaux.

Adoptée

**DEMANDES DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2016 ET L'ACHAT DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC POUR LE SURDIMENSIONNEMENT DE LA RUE JOURDAIN  
2016-03-43**

Considérant les différents travaux à réaliser au cours de la période estivale 2016.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à effectuer des demandes de soumissions sur invitation pour le marquage de chaussée de 2016 et également pour l'achat de matériaux d'aqueduc concernant le surdimensionnement de la rue Jourdain.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE PAVAGE DES RUES DES BÉGONIAS, DES GÉRANIUMS ET DES LOBÉLIES  
2016-03-44**

Considérant une partie des travaux de pavage à réaliser pour l'année 2016.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à effectuer une demande de soumissions publiques pour le pavage des rues des Bégonias, des Géraniums et des Lobélies.

Adoptée

**NOMINATION D'UN OFFICIER INTÉRIMAIRE AU SERVICE INCENDIE  
2016-03-45**

Considérant la recommandation du directeur du service incendie.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel nomme Monsieur Steve Lefebvre comme officier intérimaire, soit comme lieutenant, lorsqu'il manque un officier lors d'une intervention du service incendie.

Adoptée

**NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
2016-03-46**

Considérant l'échéance du mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis et appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que les personnes suivantes soient nommées comme membres du Comité consultatif d'urbanisme.

<b>NOMS</b>	<b>TERME</b>
Monsieur Michel Brière	2 ans
Monsieur Marc Morand	2 ans

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE POUR LE 891, RUE BROUILLETTE LOT 3 673 411 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
2016-03-47**

Considérant la demande de dérogation mineure relativement à la propriété du 891, rue Brouillette, lot 3 673 411 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 7 mars 2016.



Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que le conseil autorise la dérogation mineure touchant la propriété du 891, rue Brouillette, lot 3 673 411 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la marge de recul avant de la maison unifamiliale existante à 8,22 m au lieu de 9 m et diminuer la marge de recul latérale gauche du garage attenant existant à 0,96 m au lieu de 2 m.

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE POUR LE 4531, ROUTE DES VÉTÉRANS LOT 3 673 227 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
2016-03-48**

Considérant la demande de dérogation mineure relativement à la propriété du 4531, route des Vétérans, lot 3 673 227 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 7 mars 2016.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que le conseil autorise la dérogation mineure touchant la propriété du 4531, route des Vétérans, lot 3 673 227 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la marge de recul avant du garage isolé projeté à 10 m au lieu de 13,5 m.

Adoptée

**AUTORISATION DE VENTE DE TERRAINS LOTS 4 203 859 ET 4 203 860  
DU CADASTRE DU QUÉBEC ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 07-  
2014-117  
2016-03-49**

Considérant l'offre d'achat transmise au conseil municipal pour deux terrains situés sur la rue des Merisiers.

Considérant l'article 6.1 du Code municipal stipulant que la Municipalité peut aliéner à titre onéreux tout bien.

Considérant la résolution numéro 07-2014-117 qui autorisait à vendre les deux terrains à monsieur Nathan Gosselin-Gauthier et que ce dernier s'est désisté.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que le conseil municipal abroge la résolution 07-2014-117 et autorise monsieur le maire Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à

signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel le contrat de vente des lots 4 203 859 et 4 203 860 du cadastre du Québec à monsieur David Lagotte. Le prix de vente est de dix-huit mille dollars (18 000\$) plus les taxes applicables.

Adoptée

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC PROGRAMME  
RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET  
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU  
ROUTIER LOCAL  
2016-03-50**

Considérant l'accord de principe du ministère des Transports du Québec (MTQ) relatif au programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) concernant le projet de travaux d'infrastructures et de pavage sur le rang Saint-Félix Ouest qui mentionnait que le projet était conforme aux modalités d'applications du programme.

Considérant que l'accord de principe ainsi que les documents informatifs du programme ne sont pas clairs quant au délai de transmission des documents au MTQ.

Considérant l'appel téléphonique du MTQ au début du mois de février 2016 qui demandait à la Municipalité de fournir tous les documents requis avant le 4 mars 2016

Considérant la confirmation verbale du MTQ en date du 25 février 2016 comme quoi si les documents n'étaient pas fournis avant le 4 mars 2016, l'accord de principe n'était plus valide.

Considérant que la Municipalité a été incapable de fournir les documents requis étant donné que plusieurs étapes étaient impossibles à réaliser.

Considérant que malgré l'hypothèse que la Municipalité aurait été au courant du délai, il aurait été difficile de fournir au MTQ tous les documents requis pour des raisons d'approbation du règlement d'emprunt et de production des plans et devis en période hivernale qui comprennent du travail de terrain.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que le conseil municipal adresse une demande au MTQ pour que le projet de la Municipalité soit priorisé et qu'elle n'ait pas à déposer à nouveau une demande dans l'éventualité que le programme de subvention soit reconduit.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE  
2016-03-51**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 21h05.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---